

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.



Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Coudere au deuxième étage; à PARIS, chez M. SAUTRELET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 4 août 1827.

M. le conseiller-d'état, préfet du Rhône, donne avis que le levage du centre de l'arche du milieu du pont du Saül, en construction sur le Rhône, département de l'Isère, se commencera le 10 août courant, et durera trois semaines environ. Pendant cette opération, la navigation sur ce point du fleuve sera interrompue, afin d'éviter tout accident.

— On annonce pour dimanche, 12 de ce mois, une nouvelle ascension aérostatique de M^{me} Margat, dont le mari a fait sa 53^{me} ascension dans cette ville, il y a quelques jours. Le voyage aérien de Mad. Margat sera le douzième de cette célèbre aéronaute. Il aura lieu également au Jardin-des-Plantes. Cette expérience sera accompagnée, dit-on, d'accessoires propres à distraire le public pendant l'attente des préparatifs, tels que promenades à ballons captifs, expériences sur la formation du gaz, départ d'un ballon avant-coureur, etc. Mad. Margat, arrivée à une certaine hauteur, mais toujours en vue de l'enceinte, lancera un parachute contenant un quadrupède vivant, et continuera ensuite son voyage.

— On cite plusieurs exemples tous récents de l'inefficacité des secours apportés aux noyés ou moyen de l'appareil des boîtes fumigatoires : dernièrement encore, un jeune homme retiré de l'eau, après une submersion d'à peine quelques minutes, a été en vain soumis à ce traitement; il n'a pu être rappelé à la vie. Ces essais infructueux sembleraient indiquer que les boîtes fumigatoires, préparées par les ordres de l'administration, pour remédier aux accidens si nombreux dans cette saison, ne sont pas confectionnées avec tous les soins qu'on pourrait désirer, et ne contiennent que des moyens de secours imparfaits; dans ce cas, elles seraient plus nuisibles qu'utiles, puisqu'en comptant sur elles on pourrait négliger d'autres moyens de sauver les noyés.

— M^{lle}. Elisa Garnerin, qui nous a donné il y a quelques années le spectacle d'une ascension en ballon et d'une descente au moyen du parachute, est en ce moment dans nos murs. On ignore si la rencontre qu'elle a faite dans notre ville de M. et M^{me}. Margat sera un obstacle à ce qu'elle fasse ici une nouvelle expérience.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE M. ET M^{me} BARQUEL.

Tout le monde connaît cette pauvre *Thérèse*; et chacun sait comme quoi l'orpheline genevoise, belle et persécutée, vertueuse et calomniée, fut déloyalement trahie par ce scélérat de *Walter*, lequel avait convoité ses charmes. Nous n'avons donc à parler que du jeu des acteurs et principalement de *Stoklet*.

Or, nous voici terriblement embarrassés. L'affiche a dit que *Stoklet* avait créé le rôle de *Walter* A PARIS! Quelques personnes disaient même dans la salle QU'IL Y AVAIT FAIT FUREUR! Et de plus, un journal de Lyon vient de proclamer qu'il s'y est montré comédien excellent, comédien PARFAIT! Quel moyen de critiquer un acteur qui a pour lui de tels antécédens? Que ne donnerions-nous pas pour pouvoir faire chorus avec ses admirateurs! Nous aurions, comme eux, beaucoup de plaisir à dire que *Stoklet* a de la noblesse dans son jeu, qu'il prononce à jurer, etc., etc. Mais nous mettons la main sur notre conscience, et nous prenons la liberté grande de n'être pas de cet avis. Ce n'est pas que *Stoklet* n'ait été bon dans plusieurs endroits; mais il a contre lui deux défauts essentiels, il manque de dignité dans le geste, et semble jeter ses phrases par deux ou trois mots, de sorte qu'aux repos indiqués par le sens, il en ajoute des milliers d'autres. Nous n'avons point encore vu d'acteur qui saccadât comme lui sa prononciation. Ce défaut est supportable dans l'emploi qu'il s'est choisi au Grand-Théâtre; il ne fait que donner un ridicule de plus aux rôles de *Crispins*, qui en sont déjà convenablement chargés; mais dans le rôle d'un *Walter*, ce n'est point le rire, c'est la terreur qu'il faut exciter au plus haut degré. Que *Stoklet* mette dans ses yeux, dans l'expression de son visage, toute l'atrocité qu'il pourra leur donner, nous applaudissons avec le public, parce que l'acteur est dans la nature; mais s'il a recours à ces grands gestes, à ces mouvemens exagérés qui sont la ressource de la médiocrité; s'il étend les bras, s'il court d'une extrémité de la scène à l'autre; et surtout, si, pour exprimer la fureur, il fait avec les deux moitiés de son corps un angle de 90 degrés, alors nous levons les épaules, et nous rangerions *Stoklet* dans le *seruum pecus* des acteurs de mélodrame, s'il ne nous donnait ailleurs des marques de talent qui modifient notre opinion.

Au reste, cet acteur a eu de beaux momens dans *Thérèse*, et la manière dont il a joué *François* dans le *Mariage à la Hussarde* a complètement satisfait le public.

— Trompés par la rumeur populaire, nous avons raconté inexactement un fait qui s'est passé dimanche dernier à la Croix-Rousse. Plusieurs personnes s'étaient introduites dans un clos dépendant du pensionnat de M. C., les jeunes gens voulurent les en faire sortir: une querelle s'éleva, et même, dit-on, des pierres furent lancées de part et d'autre; à ce bruit, l'un des maîtres accourt, il était porteur d'un pistolet, et ordonne à plusieurs des assaillans, qui avaient grimpé sur un arbre, d'en descendre, avec menace de faire feu s'ils n'exécutent pas cet ordre à l'instant. Il paraît qu'un jeune homme le mit au défi de tirer, et le professeur eut l'imprudence (nous donnerions à ce fait une autre qualification, s'il n'était pas à présumer que le pistolet n'était chargé qu'à poudre), eut l'imprudence, disons-nous, de faire feu; aussitôt une vive rumeur s'élève dans la foule, le professeur est assailli, et en se défendant, blesse assez grièvement avec le talon du pistolet l'individu sur lequel il avait fait feu, et ne peut ensuite qu'avec grande peine faire sa retraite à travers les sinuosités du clos.

PRIX DES GRAINS.

MARCHÉ DU 28 JUILLET.

	Le double-boisseau.	Le double-boisseau.
Froment beau.	5 f. 15 c.	Orge moindre 2 f. 60
Id. moyen.	5 05	Mais 0 00
Id. moindre	4 90	Blé noir 2 50
Seigle beau	5 10	Avoine 2 10
Id. moindre	3 00	Pommes de terre rouges.
Orge belle	2 70	Id. blanches

PARIS, 2 août 1827.

La *Gazette de Florence*, du 24 juillet, donne une lettre de Constantinople en date du 25 juin, dans laquelle on remarque le passage suivant: A l'instant même arrivent les têtes du gouverneur et du pacha de Smyrne. Ils ont été mis à mort pour n'avoir pas fait leur devoir dans les troubles survenus à Smyrne.

— Pendant son dernier séjour en Crimée, feu l'empereur Alexandre avait eu l'idée de former une garde particulière de Tartares de la Crimée. Ce projet a été mis à exécution; cette garde exista

Le rôle du ministre *Egerthon* a été bien joué par Hippolyte. M^{lle} Faivre n'a pas mal rendu celui de *Thérèse*; et M^{me} Camus, qui n'avait là qu'un rôle secondaire, mais qui s'acquitta presque toujours bien de ceux qu'on lui confia, ne s'est point montrée au-dessous d'elle-même. Nous avons cependant une observation à lui faire, c'est que l'adverbe *tard*, suivi d'une voyelle, ne se prononce point comme *tarte à la crème*.

Le mariage à la *Hussarde* ou l'*Arbre à Sonnettes* a terminé cette représentation. Cette bluette spirituelle n'était pas nouvelle aux Célestins, aussi n'en donnerons-nous point l'analyse; mais nous ferons une remarque à son occasion: Combien trois auteurs ont-ils le courage de s'associer pour écrire un petit vaudeville? C'est ce que nous avons peine à comprendre, nous autres bons provinciaux. On a bien quelquefois essayé de nous expliquer la chose; mais l'explication aurait besoin d'être expliquée à son tour. Est-il possible de croire en effet que tous les théâtres des boulevards soient exploités par quelques auteurs, à l'exclusion de tous les autres? qu'il faille, pour obtenir les honneurs de la représentation, ramper aux pieds de ces despotes en raccourci? leur céder à la fois une part de sa réputation de vaudevilliste, et une portion de ses bénéfices? souffrir enfin que leur nom figure à côté de celui du véritable auteur, et même figure en première ligne? Non, nous ne voulons point nous laisser persuader que des hommes qui, après tout, portent le nom d'hommes de lettres, se dégradent jusqu'à usurper un nom et des bénéfices qui ne leur appartiennent point, tout cela pour un ou deux misérables couplets qu'ils prennent la peine d'ajouter à une pièce déjà complète, et qu'au besoin ils pourraient commander à l'écrivain public du quartier. Néanmoins, la chose se dit tout haut et depuis long-tems. Si la publicité que nous donnons à ce bruit peu honorable pour ceux qui en sont l'objet, pouvait engager MM. les vaudevillistes en réputation à le désavouer par une franche et loyale dénégation, nous n'aurions qu'à nous féliciter de leur avoir fourni l'occasion de se laver du honteux trafic qu'on leur impute.

Pour revenir à l'*Arbre à Sonnettes*, nous désirerions que la direction se procurât un arbre de meilleure qualité, c'est-à-dire, qu'elle substituât aux formes carrées de celui qu'elle emploie un feuillage plus naturel. L'espèce de fenêtre par laquelle se montre *François*, tandis qu'*Eloïse* et *St-Ernest* jouissent de la fraîcheur du soir, est taillée dans toutes les règles de l'architecture; on pourrait la prendre pour le soupirail d'un cachot, mais point assurément pour une ouverture naturelle au milieu d'un arbre touffu.

maintenant : elle est parfaitement équipée et montée, et elle attend l'ordre de partir pour Pétersbourg, afin d'être incorporée dans la garde comme un régiment particulier, qui sera commandé par des chefs tartares. L'uniforme de ce corps est partie cosaque, partie circassien.

— La police vient d'arrêter une bande de dix-huit voleurs, à la suite d'interrogatoires subis par deux bijoutiers, chez lesquels on a trouvé une grande quantité de montres et d'argent. L'insurrection de cette affaire se poursuit avec activité.

— On a saisi chez plusieurs libraires les œuvres de Volney.

— L'académie française, dans sa dernière séance, a décerné le prix de poésie dont le sujet était l'*Affranchissement des Grecs*. La pièce couronnée est de M. Pierre-Auguste Lemaire, agrégé de l'université au collège de St-Louis. Il est neveu, élève et suppléant du professeur de poésie latine à la faculté des lettres, académie de Paris.

— S. M. le roi des Pays-Bas, a fait remettre par son ministre à Paris, une médaille d'or au docteur Civile, auteur de la *Méthode pour le broiement de la pierre dans la vessie*.

— Mme Guizot, auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation qui ont obtenu un succès mérité, est morte ce matin à l'âge de 54 ans. Douée des plus rares facultés de l'esprit et d'une élévation de caractère, qui n'a jamais mieux paru que dans ses derniers momens, elle s'était associée aux recherches et aux honorables travaux de son mari, qu'elle laisse plongé dans la douleur.

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, 25 juillet.

Les affaires de la Catalogne ne s'améliorent pas. D'après le contenu d'une lettre qu'a reçue avant-hier le surintendant de la police, qui est aussitôt parti pour en donner connaissance à S. M., il paraît que les soulèvements continuent et que les perturbateurs se rallient aux cris de *vive l'inquisition, à bas la police, dehors les Français!* Afin de jeter de l'odieux sur la police et la faire abolir, s'il est possible, ils répandent le bruit dans tous les villages que le monarque ne la veut point, que si elle existe en Espagne, ce n'est que parce qu'elle est protégée par le gouvernement Français; mais que si les membres des municipalités en demandaient au roi l'abolition, le roi y accèderait: c'est ce qui fait qu'une grande quantité de pétitions dans ce sens sont déjà parvenues à la cour. Cependant il est positif que le jour où la police cessera d'exister en Espagne, le mal deviendra général.

Outre les six régimens désignés pour aller dans cette province, et y rester à la disposition du marquis de Campo-Sagrado, on va y envoyer encore quatre à cinq mille hommes de plus.

On s'entretient toujours du départ du comte d'España pour l'armée d'observation. Il paraît qu'il ne s'agit pas seulement d'écouter les plaintes nombreuses des militaires de toutes les classes, mais de choses plus sérieuses encore. Les uns disent qu'on a découvert une conspiration dans l'armée, semblable à celle qui éclata à l'île de Léon en 1820; d'autres affirment au contraire que la guerre contre le Portugal est imminente, et que le général comte d'Espagne va pour commander en chef; il est certain que les troupes ont fait un mouvement en avant; quoi qu'il en soit, ce mystère ne tardera pas à se découvrir.

Le bruit se répand que le colonel Albuin, le même qui arrêta Bessières, menacé de tomber sous les coups de la vengeance, s'est sauvé en Portugal, pour mettre sa vie en sûreté.

Il existe dans les environs de Valladolid une bande de cavaliers qui parcourent le pays de long en large, elle en veut surtout aux monastères, et tandis qu'une partie cerne les convents, les autres les dépillent de tout ce qu'ils y trouvent à leur convenance.

On assure que le Roi a écrit au marquis d'Almenara, en ce moment à Paris, auprès de sa fille, Mme la maréchale Duroc, qu'il lui rendrait un grand service, ainsi qu'à l'état, en venant prendre le portefeuille des finances.

PORTUGAL.

Suite de la lettre du conseiller Abrantès à sir William d'Court.

L'illustre auteur français, dans son ouvrage intitulé: *Science du Publiciste*, auquel il a employé deux années d'un travail assidu, et dont le résumé fait partie du même ouvrage, sous ce titre d'*Esprit de Droit*, dit expressément ce qui suit: « En traitant de la durée de la régence, lorsque l'on a reconnu que l'autorité royale ne doit être ni interrompue ni entravée, il faut ajouter que cette autorité ne doit pas être considérée comme pouvant même sommeiller un instant, et qu'en ce sens encore on a raison de poser ce principe que le roi ne meurt jamais.

» Ainsi, dans le cas d'absence du chef de la monarchie (et tel est le cas en Portugal aujourd'hui, puisque le seigneur don Pedro IV est roi de Portugal jusqu'à l'accomplissement des conditions auxquelles il a abdicé) les fonctions du régent doivent commencer du jour où le monarque ayant quitté le territoire national, se trouve par-là dans une position telle que sa liberté, son indépendance morale peuvent devenir l'objet d'un doute; et par les mêmes raisons, elle doivent durer jusqu'à ce que toute crainte, toute incertitude à cet égard soit dissipée par son retour au sein de la patrie.

» Dans le cas de dévotion ou d'incapacité, pour cause de maladie ou d'infirmité, les fonctions de la régence doivent commencer du jour où cet état d'incapacité,

constaté dans un conseil de famille, aura été déclaré par les deux chambres, et elles doivent durer jusqu'à ce que le retour à la santé ait été constaté, reconnu et déclaré avec les mêmes formalités.

» Enfin, dans le cas de minorité, les fonctions du régent commenceront au moment de la mort du prédécesseur du roi mineur, et elles cesseront de plein droit le jour où celui-ci atteindra sa majorité.

» Pendant la durée de la régence, aucune cause étrangère à la personne du régent ne doit interrompre ses fonctions ou l'exclure de la régence.

» Ainsi, par exemple, dans le cas où, par défaut d'âge ou autre cause d'empêchement du parent le plus proche, la régence aura été dévolue à un autre, celui-ci, une fois entré en exercice, continuera ses fonctions aussi long-temps que devra durer la régence, et le parent qui, par quelque cause que ce soit, se sera trouvé empêché d'exercer la régence, ne pourra y prétendre, l'empêchement cessant.

» Si, par exemple encore, le prince mineur décède, laissant la couronne à un prince aussi mineur d'une autre branche, le régent en exercice conservera la régence jusqu'à la majorité du nouveau roi.

» Y a-t-il rien de plus clair et de plus positif sur la matière en litige? Que V. Exc. lise l'*Esprit du droit* et ses applications à la politique et à l'organisation de la monarchie constitutionnelle, par M. Albert Lacroix, pag. 410 et 411.

En lisant ce que je viens de transcrire, V. Exc. doit voir que tout régent, entré dans l'exercice de ses fonctions, soit par l'absence, soit par la dévotion, soit par quelque autre incapacité du roi, soit pendant la minorité de ce roi, doit continuer dans la régence jusqu'à ce qu'en cas d'absence, le roi soit rendu dans ses états; en cas de maladie, il soit parfaitement rétabli; en cas de minorité, il soit devenu majeur.

Selon la solide doctrine de ce savant et illustre publiciste, contre le témoignage duquel V. Exc. ne peut rien alléguer avec raison et justice, vous voyez que pendant la régence aucune cause étrangère à la personne du régent ou de la régence ne doit interrompre ses fonctions ou l'exclure de la régence, c'est-à-dire que le régent ne peut être privé de la régence, dès qu'il y est entré, que par sa mort ou sa démission volontaire, ou par quelque cause qui le mette hors d'état lui-même de continuer la régence.

V. Exc. voit que l'infant don Miguel ne pouvait être régent au moment de la proclamation de la charte, puisqu'il n'était pas en âge compétent. L'infante dona Isabelle-Marie l'a obtenue parce qu'elle était au même degré de parenté que son frère l'infant don Miguel, et que de plus elle avait l'âge prescrit par la loi. Une fois en possession de la régence, personne ne peut légitimement l'en exclure.

» Ainsi, par exemple, dit le même auteur, dans le cas où, par défaut d'âge ou autre cause d'empêchement du parent le plus proche, la régence aura été dévolue à un autre, celui-ci, une fois entré en exercice, continuera ses fonctions aussi long-temps que devra durer la régence; et le parent qui, par quelque cause que ce soit, se sera trouvé empêché d'exercer la régence, ne pourra y prétendre, l'empêchement cessant.

Y a-t-il, je le répète, rien de plus positif et de mieux approprié à la question?

Si la régence n'était pas permanente, mais temporaire, quel serait le malheur des peuples? quel vaste champ pour l'intrigue, pour les cabales, pour les divisions des partis, dont les nations sont si souvent victimes!

Prétendre donc exclure de la régence du Portugal l'infante dona Isabelle-Marie, pour y placer l'infant don Miguel, ce serait commettre une injustice horrible, ce serait une violence exécutable et inouïe; ce serait la mesure la plus impolitique, la plus scandaleuse et la plus infâme que pourraient prendre les gouvernements européens; ce serait fouler aux pieds tous les principes du droit public, de la religion, de la morale, de la justice et d'une sage politique; ce serait augmenter les maux déjà si amers d'une nation qui ne les a offensés en rien, et qui ne désire que ce que son roi légitime lui a octroyé, et rien de plus.

A tout ce que j'ai dit, il faut ajouter que l'infant don Miguel se trouve dans des circonstances fort différentes d'un simple infant, par l'effet de son alliance par contrat de mariage avec la reine Maria II.

(La suite à un prochain N^o.)

ANGLETERRE.

Londres, 50 juillet.

Un traité de paix a été conclu entre l'empereur du Brésil et la république de Buénos-Ayres. Cette nouvelle a été apportée par le *Warspite*, vaisseau de la marine royale, parti de Rio-Janeiro le 9 juin. Don J. Garcia, ministre de Buénos-Ayres, porteur du traité proposé à la ratification de l'empereur, qui s'était rendu à Rio sur un paquebot anglais, a quitté cette capitale le 7 juin, à bord du brick le *Héron*, emportant le traité ratifié.

(Courier.)

— Nous apprenons par des lettres de Rio, du 8 juin, que les préliminaires avaient été envoyés à Buénos-Ayres, où ils ne devaient être publiés qu'après la conclusion du traité.

Les préliminaires ayant été arrêtés concurremment avec le ministre de Buénos-Ayres, on ne doute pas que la guerre ne soit terminée.

31 juillet.

On lit dans le *Times*:

On a beaucoup parlé, depuis une semaine, des préparatifs guerriers que fait la Turquie, de l'attitude hostile qu'elle prend vis-à-vis des grandes puissances maintenant réunies pour la protection de la Grèce, et de l'appel pompeux qu'elle fait à tous ceux qui se trouvent sous son influence. Ces menaces nous arrivant par l'entremise de la diplomatie autrichienne ne perdent sans doute rien de leurs forces.

On ne peut supposer pour un moment, sans tomber dans l'absurde, qu'un état tel que la Turquie puisse résister à l'intervention armée des trois grandes puissances de l'Europe, unies dans la cause de la Grèce, et résolues d'en effectuer la séparation de l'empire ottoman. Cela serait aussi raisonnable que de prétendre que l'Espagne pourrait résister à la France et à l'Angleterre dans le cas où ces deux puissances voudraient rendre l'île de Cuba indépendante de la mère-patrie.

Non, heureusement pour le monde, au despotisme pareil ne possède que peu de force réelle. Il est possible, qu'au moment de périr, il puisse répandre, comme la lampe qui s'éteint, une lumière vive et passagère; mais il n'imposera qu'aux hommes lâches et peu réfléchis: la force vitale est éteinte et ne se ravivera jamais.

Nous nous réjouissons au contraire des symptômes d'une rage aveugle et impuissante de la part des Musulmans, comme elle a eue plus que probable le rejet de la médiation offerte par les puissances alliées. On se rappellera que dans ce cas elles ont pris la détermination d'envoyer des consuls en Grèce, et d'établir avec son gouvernement des relations d'amitié et de bienveillance, et, comme nous l'avons démontré, la reconnaissance de l'indépendance de la Grèce sans modification en sera la conséquence.

Mais, en réponse à tout ce que l'on a dit d'exagéré et de difficile sur la puissance et les moyens de résistance de la Turquie, nous avons à faire connaître un fait qui n'est certainement pas sans importance, car il s'agit du démembrement de l'empire ottoman. Ce n'est rien moins que la disjonction de l'Égypte de la domination turque. Nous pouvons annoncer maintenant très positivement que le pacha d'Égypte a fait connaître sa détermination de ne plus prendre désormais aucune part dans la lutte sanglante engagée depuis trop long-tems entre la Grèce et ses oppresseurs. Cet instrument puissant et redoutable de la tyrannie turque lui échappe donc à propos, et c'est une indication assez péremptoire du résultat qu'obtiendrait la sublime Porte en faisant un appel à ses vassaux.

L'observateur attentif reconnaîtra sans peine l'importance énorme d'une telle démarche du puissant et habile gouverneur de l'Égypte dans la conjoncture présente. Il ne manquera pas de remarquer que la Grèce et l'Égypte se serviraient mutuellement d'appui; mais il verra aussi du premier coup-d'œil combien cet événement doit hâter et faciliter la libération complète de la Grèce trop long-tems attendue.

Nous sommes informés que le pacha a d'abord fait connaître sa détermination et ses vues, par l'intermédiaire du consul anglais à Alexandrie, afin de savoir jusqu'à quel point il pouvait compter sur le concours des puissances alliées. Il est facile de pressentir la réponse que l'on a faite à cette ouverture, si à propos et dans le moment où les flottes d'Angleterre, de France et de Russie sont armées pour la défense de la Grèce. Ce cas n'admettait qu'une seule réponse, et l'on apprend que le gouvernement anglais a agi dans cette circonstance avec toute la promptitude nécessaire.

On nous a vus plusieurs fois disposés à nous plaindre des délais passés, à les blâmer même; mais actuellement le résultat ne peut être ni long ni douteux, et nous pensons qu'il ne sera pas au-dessous des espérances des amis de l'indépendance grecque.

BRESIL.

Rio-Janeiro.

La réponse au discours du trône a été l'objet d'une discussion fort intéressante dans la chambre des députés.

M. Custodio Dias a déclaré que dans les circonstances actuelles on devrait dire la vérité. La commission qui a rédigé l'adresse a-t-elle bien examiné les principes de la guerre du Sud. Le sang brésilien coule et il ne sait si c'est justement. La chambre, organe du pays, doit faire savoir aux nations que le Brésil ne soutiendra jamais une guerre qui ne soit fondée sur la justice.

M. Lino Conthino, un des rédacteurs de l'adresse, dit que la réponse à un discours du trône ne peut être conçue que dans un langage général et respectueux. Quand à la guerre du Sud, on ne pouvait s'expliquer d'une autre manière. Nous le savons, la guerre a été malheureuse depuis deux ans par l'impéritie du gouvernement. Nous savons que nous avons éprouvé de grands revers sur mer et sur terre; mais est-ce aujourd'hui le moment de parler de l'injustice ou de la justice de cette guerre? Nous aurons occasion d'y revenir lorsque le gouvernement nous demandera des hommes ou de l'argent; c'est alors que nous rendrons les ministres responsables de leur conduite. Le discours me paraît être ce qu'il doit être: toutes les vérités ne doivent pas être dites à tout propos et dans tous les lieux, et on doit se rappeler que, par une heureuse fiction du système constitutionnel, le trône est inviolable et sacré!

M. Teixeira do Governo prétend aussi que la chambre ne peut entrer dans la question de la convenance et de la justice de la guerre que quand les documens relatifs à cette affaire lui auront été présentés.

M. Custodio Dias insiste sur cette discussion.

M. Cunha Malta fait observer que la conduite que tient aujourd'hui la chambre est la seule bonne. Quand les ministres demanderont des hommes et de l'argent pour l'expédition du Sud, elle examinera alors s'il convient de payer une marine pour augmenter celle de Buénos-Ayres. L'orateur est convaincu que la guerre est juste, mais qu'elle a été mal dirigée.

M. Souza Francio prétend que la réponse n'est que de pure étiquette.

M. Vergnerro ne partage nullement cette opinion. Le discours du trône sert à nous faire connaître les sentimens du gouvernement, et notre réponse fait connaître les nôtres sur les objets mentionnés par le discours du trône. Notre réponse d'aujourd'hui ne semble conçue avec l'étendue et dans les termes convenables. Que dit le gouvernement? qu'il continuera la guerre jusqu'à ce que ses prétentions soient triomphantes. Que répond la chambre? que la déclaration de paix et de guerre appartient au

gouvernement; et quand le gouvernement aura délibéré à cet égard avec circonspection et prudence, la chambre fera ses efforts pour soutenir l'honneur national.

Le discours du trône déclare que l'administration de la justice est mauvaise, et que le système de finances est en mauvais état; la commission a vu que la chambre était convaincue comme le trône de la mauvaise administration de la justice et des finances, puisqu'elle a ajouté que la chambre prendrait les moyens d'y remédier quand le gouvernement lui soumettrait son plan de réforme.

La réponse de la commission est donc ce qu'elle doit être dans son ensemble; il y a quelque défaut de rédaction, c'est aux députés à les corriger.

M. Arcajo-Lima pense que le discours du trône n'est qu'une pièce ministérielle, puisque le gouvernement ne fait que déclarer la conduite suivie et à suivre par le ministère. Il lui semble donc que si la chambre n'approuve pas la réponse, c'est aujourd'hui le moment de discuter les motifs de sa désapprobation.

M. Luiz Cavalcante trouve la réponse de la chambre conçue avec une hypocrisie qui l'épouvante. Si la chambre promet son assistance à une réponse justement commencée mais mal conduite, le gouvernement viendra demander qu'on soutienne ce qu'on a approuvé. Il lui paraît donc qu'il faut renvoyer toute réponse à cet égard jusqu'à plus ample information.

M. Cunha Malto s'étonne d'avoir entendu dire que la guerre du sud ne peut avoir une heureuse issue du moment où cette guerre est une guerre nationale. Comment le Brésil manquera-t-il de moyens pour la soutenir?

M. Clément Pereira fait les mêmes observations: Si le Brésil a éprouvé des défaites, il faut les attribuer à l'incapacité des chefs, et il en est résulté que la république de Buénos-Ayres, faible et mal constituée, a obtenu sur mer et sur terre les avantages les plus signalés sur un empire comme le Brésil, qui est, pour ainsi dire, un géant comparé à elle.

M. Calmon trouve la justice de la guerre incontestable, et le défaut de succès ne peut en rien affaiblir cette justice. Oserait-on arguer de toute la justice de la cause grecque parce que les incendies, les massacres et toutes les calamités ont ravagé ce beau pays?

Plusieurs autres députés parlent dans le même sens, en faveur de la justice de la guerre, mais contre les moyens employés.

La réponse de la commission a été ensuite approuvée.

COLOMBIE.

Bogota, 18 mai.

Les journaux de cette ville publient deux messages du général Santander, vice-président de la république. Le premier, en date du 2 janvier, a dû être envoyé au congrès à cette époque, mais les événemens l'empêchèrent de s'assembler, et, en conséquence, le vice-président a envoyé au congrès un autre message en date du 14 mai, jour de l'ouverture de la session.

Le général Santander commence son message du 2 janvier en disant qu'il avait l'espoir de quitter sa place et de laisser la Colombie dans un état prospère; mais les événemens de Valencia sont venus troubler toutes les affaires de la république.

Les puissances, dit le message, qui avant à cœur leurs propres intérêts avaient reconnu notre indépendance, s'efforçaient de persuader au gouvernement espagnol de faire la paix avec les états de l'Amérique quand les événemens du 30 avril ont eu lieu à Valencia. Le gouvernement avait réussi à intéresser les puissances les plus respectables, et l'argument principal sur lequel il fondait ses droits à la paix, était l'ordre intérieur et la stabilité de nos institutions.

Malheureusement cet argument a perdu toute sa force, et les négociations ont été suspendues. Le gouvernement de S. M. catholique a repris l'espoir de la conquête. Nos relations d'amitié avec tous les états de l'Amérique, loin de s'être affaiblies, acquièrent tous les jours ces forces dont dépendent le bien-être et le bonheur de tous.

Le gouvernement provisoire du Pérou a reconnu la république de Bolivia, mais les provinces de la Plata ont refusé de le faire.

Le gouvernement des provinces unies de l'Amérique centrale, a reçu le plénipotentiaire de la Colombie de même que le président des provinces de Rio de la Plata.

Le gouvernement de la Colombie ne connaît pas officiellement la nature des matières en litige entre le Brésil et les provinces de Buénos-Ayres; mais il a employé son influence pour ramener la paix.

La mission du colonel Palacios auprès de l'empereur du Brésil est la preuve des efforts que fait la Colombie en faveur de la paix, aussi bien que de son désir de maintenir avec le Brésil les relations les plus amicales.

Le traité d'amitié, de commerce et de navigation a été ratifié à Londres le 7 novembre 1825 sans qu'on y ait rien changé.

Le gouvernement de S. M. T. C. a nommé, par l'entremise d'un agent subalterne, un agent commercial pour veiller sur les intérêts de la France dans la république.

Le gouvernement sait très-bien que cette nomination n'a pas été faite dans les formes voulues par le droit des gens, sans

cela il aurait donné l'exequatur, et aurait été bien aise d'entrer en communication avec un homme ayant des qualités aussi distinguées que M. de Martigny.

Cependant le gouvernement voulant prouver à S. M. T. C. qu'il désire avec ardeur (anxiety) établir et maintenir avec elle des relations de paix et d'amitié, a permis à cet agent de veiller sur les intérêts du commerce de France, de la même manière que cela a été permis dans des circonstances semblables aux agens anglais et hollandais.

Le gouvernement espère donc que la France, loin de retarder la reconnaissance de la république, profitera de cette occasion pour augmenter la prospérité de son peuple, en établissant des relations étroites avec la Colombie.

Le général Santander entre alors en quelques détails relativement à la révolution de Paéz, mais ces détails n'apprennent rien qu'on ne sache déjà.

Le général Santander commence le message du 14 mai par des explications relativement au message du 2 janvier, dont nous avons donné les principaux passages : il renvoie à ce message.

Nos relations avec les puissances étrangères, dit le message, ont continué à s'étendre. Un consul-général, un vice-consul ont été nommés par le roi des Pays-Bas pour cette capitale, et un consul pour la ville de la Guyana.

Le pouvoir exécutif a expédié l'exequatur d'usage, et prendra cette occasion pour établir sur les bases de l'amitié la plus pure, les relations de la Colombie avec le roi des Pays-Bas.

La personne nommée par l'ordre du gouvernement de France pour servir d'agent supérieur pour le commerce français, a reçu dernièrement du ministre des affaires étrangères le titre d'inspecteur du commerce pour Bogota et dépendances, mais le pouvoir exécutif éprouvant de nouvelles difficultés quant à l'expédition de l'exequatur, l'a suspendu jusqu'à ce que les relations entre le gouvernement de la Colombie et S. M. T. C. puissent être définies avec précision et d'accord avec le droit public.

Les rois de Danemarck, de Bavière et de Prusse ont ouvert des relations avec la république, et les ont établies sur des bases permanentes pour le bien des pays respectifs.

Le pouvoir exécutif a été au-devant de ces puissances de la manière la plus favorable, mais sans compromettre la dignité nationale et sans se départir des règles qui ont été adoptées par rapport aux nations avec lesquelles nous avons fait des traités publics.

Le général Santander rappelle ensuite au congrès les mesures que Bolivar a prises pour rétablir la tranquillité; il parle de l'état des finances de la république, et il dit : « Je vous prie de donner à cette matière toute votre attention, car je puis vous assurer qu'il existe tant de confusion dans les finances nationales qu'il est impossible de pourvoir aux dépenses du gouvernement, et aux obligations de la république. » Le général Santander dit quelques mots de l'insurrection au Pérou; il traite légèrement ce sujet; et ajoute que les troupes en prêtant de nouveau serment à la constitution, ont donné une nouvelle garantie de leur fidélité.

VARIÉTÉS.

Rapport sur l'établissement pastoral de M. le baron de Staël, à Coppet, lu à la société d'agriculture de Lyon, par M. Grogner, secrétaire de cette société, et imprimé par ses ordres. — Lyon, 1827.

La Gazette de Lyon en donnant des extraits de cette brochure, commence par annoncer qu'elle compte l'auteur au nombre de ses plus estimables rédacteurs; et puis elle ajoute : Nous sommes gens à scrupules. On croirait d'après cela que se bornant à une simple analyse de l'ouvrage et à des citations, elle va laisser aux lecteurs le soin d'admirer la plume élégante et féconde de Pécrivain; d'apprécier cet écrit où l'on voit briller l'alliance d'une instruction profonde aux grâces les plus séduisantes du style; de louer enfin le littérateur habile qui se montre toujours à côté de l'agronome consommé. Non

les voilà, à l'occasion d'un rapport sur un établissement pastoral, donnant à leur collaborateur les louanges les plus immodérées. Il y a là une inconvenance que des gens moins habitués à donner ou à recevoir des coups d'encensoir, auraient sentie sur-le-champ.

Pour nous, qui estimons beaucoup le talent de M. Grogner et agronome, indépendamment de sa qualité de rédacteur de la Gazette, nous croyons devoir recommander à l'attention publique la brochure qu'il vient de publier. Nous n'y trouvons pas ces grâces séduisantes de style, cette plume élégante d'un littérateur habile; mais nous trouvons que M. Grogner y parle convenablement des chevaux et des moutons dont M. de Staël travaille à améliorer les races dans son domaine de Coppet. L'établissement de ce savant et zélé agronome mérite de fixer l'attention de tous ceux

qui s'intéressent à ce genre d'industrie. M. Grogner, en historien éclairé et fidèle, nous fait connaître les moyens et les méthodes que M. de Staël emploie avec un grand succès. Il indique, sur la manière de traiter les terres et d'en tirer le plus grand avantage, les procédés qui depuis long-temps sont mis en œuvre dans toute l'Angleterre, et qui contribuent tant à la prospérité de ce pays. Ce qu'il dit n'est pas nouveau; ce que M. de Staël fait en Suisse ne l'est pas non plus; mais il y a tant de choses qui ne sont pas neuves, et qui cependant, malgré les avantages qu'elles offrent, ne se pratiquent pas, qu'on ne saurait trop louer ceux qui, comme M. Grogner, les remettent sans cesse sous nos yeux, et s'efforcent de nous en rendre l'usage nécessaire en nous familiarisant avec elles.

M. Grogner nous présente d'abord le tableau de la valeur vénale du sol dans les contrées où M. de Staël a fait son établissement, puis il marque le désavantage de la culture des céréales là où le sol est à un taux élevé. Il nous fait voir comment les terrains que M. de Staël a consacrés à la multiplication et encore plus à l'amélioration des animaux, sont plus productifs par la suppression de la culture du blé ainsi que des parcours; et comment ces mêmes parcours, pour ainsi dire improductifs, ont été changés en riches prairies. Il nous donne ensuite la description de quelques machines employées pour la culture des prés, et appliquées à d'autres objets économiques. Le reste de la brochure est consacré à nous faire connaître les races de chevaux et de moutons auxquelles M. de Staël donne ses soins pour obtenir les plus grandes améliorations, et même pour arriver à la création de nouvelles races.

Enfin, la brochure est terminée par une lettre de notre compatriote, M. de la Chapelle de la Rouge, qui a créé auprès de Meximieux un des plus beaux établissements de bêtes à laine qu'il y ait en France. Le nombre de ses moutons est de quatre mille, et il espère le porter à six mille.

M. de la Chapelle entre sur cette matière dans des considérations d'un grand intérêt. Tout cela fait espérer que nous ne sommes pas éloignés de l'époque où la France n'aura plus à déplorer la supériorité de l'Angleterre dans ce genre d'industrie, à laquelle nos riches campagnes et le mouvement qui se fait dans tous les esprits peuvent donner un si grand développement.

Nous devons remercier M. Grogner des efforts qu'il fait pour hâter ce développement si contraire, pour le dire en passant, aux doctrines que prêche tous les jours la Gazette, et à la rédaction de laquelle sa qualité d'industriel devrait le rendre étranger.

AVIS.

Joli appartement meublé, composé de deux pièces, et deux petits cabinets, à louer de suite, place Sathonnay, n° 1, au 1^{er}.

Depuis quelque tems, la musique du 15^e régiment d'infanterie légère exécute chaque soir, au Jardin-des-Plantes, des morceaux d'harmonie qui attirent une grande foule dans cette délicieuse promenade que la mode prend décidément sous sa protection. C'est surtout le mardi et le vendredi que nos élégants semblent s'y donner rendez-vous, et viennent y faire admirer leurs charmes et leur toilette. Dans ce tems-ci, le meilleur agrément d'une promenade est l'ombre et la fraîcheur, et les allées du Jardin-des-Plantes offrent à un degré éminent ces avantages. Il faut ajouter celui d'un café abondamment fourni des meilleurs rafraichissemens, qu'on peut se faire servir avec la plus grande célérité sous les ombrages épais de ce lieu enchanteur.

Le sieur Nephthal, employé, par les ordres de Son Exc. le ministre de la guerre, pour désinfecter les lits des Casernes de Lyon, a l'honneur d'offrir au public ses services pour détruire un véritable fléau de nos maisons, les puantes. Tout le monde sait que ces insectes sont aussi redoutables qu'ils sont difficiles à éloigner. Le sieur Nephthal possède un secret absolument efficace pour cela. L'usage n'en est nullement incommode : il suffit d'indiquer de son spécifique au moyen d'un pinceau, les lits qu'on voudra désinfecter. Le sieur Nephthal garantit que les insectes en disparaîtront pour toujours. Il se transporte, à volonté dans les maisons. S'adresser, verbalement ou par écrit, dans son domicile, grande rue de l'Hôpital, n° 34. Les lettres devront être affranchies.

Chaque spécifique sera accompagné d'un prospectus qui indiquera la manière de s'en servir pour désinfecter totalement les appartemens. Prix : 1 fr. 50 c.

M^{me} Sauzy tient restaurant et pension rue Ste-Catherine, n° 15, à l'Écuyer sol, près la place des Terreaux. On est servi à la carte ou autrement. On peut s'abonner au mois, ou donner des cachets.

Pour 1 fr. 50 cent on a trois plats, du dessert et une demi-bouteille de vin.

A vendre, tables de rallonge; par brevet d'invention; bureau à cylindre en acajou, et autres meubles dans le dernier goût, venant de Paris. Aux Brotteaux, chez M. Laugon, rue d'Enghien, n° 71.

BOURSE DE PARIS du 1^{er} août 1827. Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 103 f. 60 65 c. Rentes — 5 100. jouis. du 22 déc. 72 f. 30 85 c. Ann. à 4 p. 100. Obl. de la v. de Paris. Quatre Canaux. Caisse hypothécaire. Actions de la banque 2010 f. Fonds étrangers. Rent de Naples, cert. Calc. 78 67 Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. sterl. Rentes d'Esp. cert. franç. Emp. royal d'Esp. 1826. Emprunt d'Haïti.

